

MAIRIE DE SOLUTRE-POUILLY

125 Route de la Roche - 71960 SOLUTRE-POUILLY

Tel : 03.85.35.81.90 / Fax : 03.85.35.88.07

e-mail : mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-solutre-pouilly.fr>

OFFRE DE LOCATION DE PARCELLES VITICOLES SUR LA COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

La commune de SOLUTRE-POUILLY se propose d'attribuer à la location, les parcelles de vignes communales désignées ci-après (bail de 18 ans renouvelable par tacite reconduction) : au prix de 20% du rendement de l'appellation « Mâcon village » et « Saint-Véran ».

- Parcelle D 499, située lieu-dit Au Mont, 71960 SOLUTRE-POUILLY, plantée en « Mâcon village », d'une surface de 0.30 ha. Cas spécifique pour cette parcelle : est à remettre en état ou à replanter.
- Parcelle B 1200, située sur la commune de DAVAYE, 71960 SOLUTRE-POUILLY, plantée en « Saint-Véran », d'une surface de 0.3528 ha

**Les personnes intéressées devront retirer la fiche de candidature en mairie ou sur le site internet : www.mairie-solutre-pouilly.fr et la transmettre dument complétée et signée, par écrit, au plus tard le 30 Novembre 2024 en Mairie,
125 route de la Roche, 71960 SOLUTRE-POUILLY**

La Commission des baux ruraux statuera en fonction d'un certain nombre de critères :

- Etre exploitant viticole à titre principal sur la commune de SOLUTRE-POUILLY
- Surface exploitée par la structure

La commission se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires pour étayer le dossier de candidature.

Les candidatures seront examinées par la commission « Baux Ruraux » qui procèdera à l'attribution.

Solutré, Pouilly, le 19 Novembre 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint,
Bernard LAPIERRE

